



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

# Michodière

Le 28 mars 2014  
N° 11-2014

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

## Entrevue à Matignon : la mobilisation doit s'amplifier !

Le 25 mars 2014, le SNFOCOS avec les Fédérations F.O et CGT, a quitté la R.P.N convoquée par l'UCANSS sur le temps partiel au terme de la lecture d'une déclaration commune dont vous trouverez le texte en pages intérieures, afin de se rendre à Matignon porteur des revendications défendues lors du mouvement de grève du 18 mars 2014.

Les Fédérations F.O, CGT, SUD et le SNFOCOS ont été reçues par M. Viquant, Conseiller Technique au Cabinet du Premier Ministre, en charge de la protection sociale et comptes sociaux.

A la revendication relative à une mesure générale d'augmentation des salaires au travers d'une augmentation de la valeur du point, la réponse est celle-ci :

« Le gouvernement, avec le Président de la République, a mis en place un conseil stratégique de la dépense publique, pour la réduire de 50 milliards d'euros en trois ans (2015, 2016 et 2017).

Des annonces seront faites à la mi-avril. S'il y a des économies supplémentaires sur les coûts de gestion du personnel de la Sécurité Sociale, cela sera annoncé.

**Les salaires doivent être traités dans le cadre des réductions des dépenses publiques. »**

**« Le personnel doit contribuer à l'effort de réduction des dépenses publiques. Il n'y a pas de perte de pouvoir d'achat. A la Sécurité Sociale, la progression de la RMPP est assez conséquente. »**

**« en 2014, il n'y aura pas de revalorisation de la valeur du point, peut-être une revalorisation en 2017, comme pour les fonctionnaires. »**

En ce qui concerne les effectifs :

« Le gouvernement sait qu'il y a une tension forte dans les organismes compte tenu des effectifs fixés. On doit redresser les comptes publics et ceux de la Sécurité Sociale, les rendre moins dépendants des marchés financiers. »

**« Il faut faire des économies sur les coûts de gestion du personnel, pour éviter de faire des économies sur les prestations. »**

« On sait que dans les CAF, il y a des tensions très fortes, mais on peut réaliser des économies très conséquentes sur les coûts de gestion qui permettent d'éviter la diminution des prestations. »

**« Avant les annonces de la mi-avril, sur les 50 milliards d'économies, il n'y aura pas de visibilité sur les effectifs, sur les rémunérations des personnels de la Sécurité Sociale ».**

En clair ce que nous dénonçons et condamnons depuis fort longtemps est confirmé : la gestion du personnel de la Sécurité Sociale est une variable d'ajustement intégrée à la politique de réduction du déficit de Sécurité Sociale.

**Le SNFOCOS considère que les réponses apportées sont inacceptables** et se concerte avec les organisations syndicales afin de poursuivre les actions visant à faire aboutir les revendications portées lors de la grève du 18 mars 2014.

**Christian GOUPILLOT**  
Secrétaire Général

### SOMMAIRE

Page 1 :  
Entrevue à Matignon :  
La mobilisation doit  
s'amplifier!

Page 2 :  
RPN Temps partiel :  
Déclaration commune

Page 3 :  
Droit du Travail, Art  
32, Art 23 et suite

Page 4 :  
Résultats des  
élections  
professionnelles :  
URSSAF PACA, URSSAF  
Haute Normandie,  
CAF 75, CPAM  
Lille/Douai

Bulletin d'information  
édité par le SNFOCOS –  
Sous le N° de  
Commission Paritaire 3  
941 D 73 S  
Christian GOUPILLOT,  
Directeur Gérant

Réunion paritaire du 25 mars 2014

Déclaration des fédérations CGT, FO, SUD, de la COFICT CGT et du SNFOCOS



01 avril

Groupe de travail  
emplois repères

RPN prime de crèche

03 avril

Commission  
permanente  
professionnelle des  
praticiens conseils

08 avril

RPN temps partiel

09 avril

Commission  
permanente  
professionnelle de  
l'encadrement

10 avril

INC AT/MP

15 avril

Bureau National

22 avril

RPN prime de crèche

23 avril

INC Famille

29 avril

RPN temps partiel

30 avril

INC UGECAM



Retrouvez tous nos  
articles sur notre  
site :  
[www.snfocos.org](http://www.snfocos.org)

Monsieur le Directeur,

Vous nous convoquez ce jour pour une réunion paritaire concernant un sujet pour lequel ni nos fédérations ni le personnel ne sont demandeurs.

Ce faisant, vous procédez comme s'il ne s'était rien passé le 18 mars 2014.

Pourtant ce 18 mars, était un jour exceptionnel pour ces milliers de salariés de notre institution en grève, qui ont manifesté principalement à Paris mais aussi dans de nombreux départements.

L'ampleur de cette journée a contraint le premier ministre à nous faire recevoir cet après midi. Nous nous rendrons à cette rencontre porteuse des revendications de nos collègues.

C'est au nom de ces collègues en grève et en manifestation et de tout le personnel que nous nous adressons à vous aujourd'hui.

L'heure n'est plus aux pseudos discussions autour de sujets qui ne visent, trop souvent, qu'à remettre en cause des droits conventionnels.

Ainsi, en est-il de l'ordre du jour de la réunion paritaire d'aujourd'hui.

Le sujet en est le temps partiel. Pourquoi cette réunion ? Le temps réduit, dans notre CCN relève du choix du salarié. Il ne peut être imposé. Dans ce cadre la loi est claire, le salarié peut effectuer moins de 24h hebdomadaires s'il en exprime la volonté par écrit. Quand aux UGECAM, nous restons demandeurs d'une négociation sur l'accord de 1982.

Ce qu'ont exprimé les grévistes et manifestants du 18 mars, ce que veut tout le personnel, ce n'est pas voir remettre en cause des dispositions de leur CCN, mais :

- **L'ouverture immédiate de négociations sur l'augmentation de la valeur du point,**
- **L'arrêt des suppressions d'emplois,**
- **L'embauche en CDI conventionnel de tous les contrats précaires,**

Sur ces bases nos fédérations et nos organisations syndicales représentants les cadres, agents de directions et praticiens conseils sont disponibles à tout moment pour engager les négociations.

Montreuil le 24 mars 2014

Selon les dernières conclusions transmises pour les dossiers ART 32, en litige auprès des cours d'appel ou de cassation, la nouvelle position de la tutelle est la suivante : *dès lors que la personne concernée était à 40% nous n'avons rien à lui verser !!!*  
Circulez, il n'y a rien à voir.

Cette situation fait fi des condamnations et des arrêts rendus par les cours précitées que ce soit pour les personnels titulaires des cours de cadre avant 1993, ou après.

En outre, en ce qui concerne le droit du travail, celui-ci est également bafoué par la tutelle :

- les heures au-delà du contingent sont écrêtées illégalement,
- lors des missions intersites les frais de repas ne sont plus pris en charge lors des déplacements professionnels,
- toutes les sommes versées aux agents par les organismes sociaux en contrepartie de leur activité professionnelle (heures supplémentaires, avantage en nature, ...), ne sont pas intégralement soumises aux charges sociales,
- les temps de trajet de sont pas rémunérés en totalité...

Lors des contrôles, il est demandé aux Inspecteurs du Recouvrement de vérifier que les entreprises respectent l'assiette des cotisations sociales, le droit du travail et les accords conventionnels. A défaut, ils redressent ou verbalisent les cotisants vérifiés.

Ou en est-on ? Nos organismes de tutelle ne respectent ni les accords conventionnels, ni les textes réglementaires et nous demandent de le faire appliquer aux autres.

Est-ce normal ?

Le SNFOCOS s'engage au niveau national à :

- faire respecter les accords conventionnels et les textes règlementaires, et
- à tout mettre en œuvre afin d'obtenir la régularisation de tous les dossiers en cours (Art 32 et 23 notamment).

**Patrick Schuster**

**Secrétaire de la Commission Professionnelle Permanente des ACERC**

\* \* \*

**Prochain Conseil National Professionnel**

**du SNFOCOS**

**Les 21 et 22 mai 2014, à Lyon**

Résultats des élections URSSAF- PACA  
Collège Cadres - SNFOCOS

DP : 2 élus titulaires (0 CGT et 0 UNSA) - 2 élus suppléants (0 CGT UGICT et 0 UNSA)

\* \* \*

Résultats des élections CPAM Lille/Douai  
Collège Cadres - SNFOCOS

CE : 1 élu titulaire - 1 élu suppléant  
DP : 1 élu titulaire - 1 élu suppléant

\* \* \*

Résultats des élections URSSAF Haute Normandie  
Collège Cadres - SNFOCOS

CE : 1 élu titulaire - 1 élu suppléant  
DP : 2 élus titulaires - 2 élus suppléants

\* \* \*

Résultats des élections CAF 75  
Collège Cadres - FO/SNFOCOS

CE titulaire : 11,48 % - suppléant : 11,11%  
DP titulaire : 10,83% - suppléant : 11,11%